

Notification préalable d'une concentration**(Affaire COMP/M.6895 — 3G Special Situations Fund III/Berkshire Hathaway/H.J. Heinz Company)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 125/05)

1. Le 24 avril 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel les entreprises 3G Capital Inc., par l'intermédiaire de 3G Special Situations Fund III, LP (États-Unis), et Berkshire Hathaway Inc. (États-Unis) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle en commun de l'entreprise H.J. Heinz Company (États-Unis) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- 3G Capital Inc. est un fonds d'investissement mondial actif essentiellement dans les secteurs du commerce de détail et de la consommation. Son portefeuille comprend une participation de contrôle dans Burger King Corporation,
- Berkshire Hathaway Inc. est une société holding possédant des filiales actives dans plusieurs domaines, dont l'assurance IARD, le transport ferroviaire de fret, les services publics et l'énergie, la finance, la production industrielle, les services et la vente au détail,
- H.J. Heinz Company est une entreprise mondiale de transformation alimentaire dont la gamme de produits s'étend du ketchup à la nourriture pour bébé en passant par les condiments et les sauces, les plats surgelés et d'autres produits alimentaires.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6895 — 3G Special Situations Fund III/Berkshire Hathaway/H.J. Heinz Company, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).